A MESSIEURS

LES DÉPUTÉS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LA Halle aux Draps de Paris, dont nous ſommes les Employés, eſt le dépôt de toutes les marchandiſes de draperie, mercerie & ſoierie qui arrivent dans cette capitale.

C'eſt ſous cette Halle que ſe perçoivent les droits ſur chaque eſpece de ces étoffes, qui forment une régie particuliere, confiée, en vertu d'Arrêts du Conſeil, aux deux Corps réunis de la draperie-mercerie.

La manutention de ces droits exigeant des connoiſſances exactes ſur les diverſes qualités, les Gardes ont toujours cru devoir, autant par néceſſité que par juſtice, appeler aux différens emplois, ceux de leurs Membres expérimentés, que des charges de famille & des malheurs avoient forcés d'abandonner leur commerce, plutôt que de ſe déshonorer.

Ces Employés ont toujours admiré la sagesse & le patriotisme qui fait l'ame de vos Décrets ; mais, ils ont été vivement alarmé de celui portant l'entiere suppression des droits , en cela seul qu'ils se voyoient perdre leur état & leurs subsistances : cependant, la bonté paternelle avec laquelle l'auguste Assemblée a daigné accueillir les Employés aux aides, leur ouvre l'espérance d'obtenir la même justice.

Quoique ces Employés n'ayent sollicité ces places que par le besoin des secours qu'ils en espéroient, ils ne les ont obtenues qu'à la condition dure de ne jouir de leurs émolumens, qu'après le décès de leurs prédécesseurs ; mais ils n'ont pu s'empêcher, en s'y soumettant, de louer la justice & benir l'humanité des régisseurs, qui les consoloient par la promesse expresse d'un semblable traitement en cas d'infirmité.

Ces Employés ne sont que seize, & nombre d'entr'eux occupent ces places depuis beaucoup d'années ; c'est ce qu'ils démontrent par le tableau annexé à la pétition qu'ils osent présenter aux peres de la patrie, & ce même tableau prouvera que la plupart sont arrivés à des âges, où ils n'ont plus l'espérance des ressources qu'ont les jeunes gens.

D'ailleurs, Messieurs, la modicité de leurs appointemens leur a à peine suffi pour vivre avec leurs femmes & enfans ; donc ils sont restés dans un état très-médiocre.

Si l'Assemblée ne daignoit pas jetter un regard de bienfaisance sur leur sort & leur âge, le plus grand nombre seroit sans ressource ; mais comme elle n'a jamais



voulu faire des malheureux de ses compatriotes, ces infortunés se jettent avec autant de confiance que de respect entre les bras des Régénérateurs de la patrie, pour obtenir des pensions de retraite proportionnées à la longueur & à la valeur de leur travaux, & ont signé. Bailliet, J. F. Poitevin, Jolly, J. A. Gonault, J. M. Fagart, Lefevre, Fenoz, Joye, Courtois, Trémelle, Mauriffet, Baudart, Sorbié, J. M. Barbé, F. N. Langelé, Legrand.

Nous Grand-Garde, Gardes & Adjoints du Corps de la Draperie-Mercerie, chargés de la régie des droits qui se perçoivent dans la Halle aux draps de cette ville, sur les étoffes de laine & de soie, certifions que les dénommés ci-dessus sont préposés à la perception desdits Droits; que leur pétition ci jointe ne contient que vérité, & nous nous joignons à eux, pour supplier l'Assemblée Nationale de leur accorder une pension de retraite, proportionnée à leur probité à toute épreuve, à leurs longs services, à leur âge & à leurs infirmités.

Fait au Bureau de la Draperie-Mercerie, le 4 Mars 1791, & ont signé. J. B. Tavernier, V. Main, Boffu, P. Dumoulin, Bénard, Collinet.

TABLEAU

Des Commis employés a la Regie de la Draperie et Soierie.	Année de réecption.	Age.	Appointemens.	Totaux des pensions payées à leurs prédécesseurs.
L. F. Baillet, Receveur de la Soierie, reçu en . .	1758	76 ans	2100 l.	4000 l.
J. F. Poitevin, Contrôleur-Vérificateur	1765	73	1350	3850
L. Jolly, Contrôleur à la Recette	1769	77	1200	4000
J. A. Gouault, Visiteur	1786	59	600	
J. M. Fagard, Receveur de la Draperie	1768	62	1522	
J. Fenot, Contrôleur de la Draperie	1766	47	1000	3520
J. F. Joye, Visiteur de la Draperie	1783	63	800	900
A. T. Lefevre, Concierge de la Halle	1768	58	900	
C. L. M. Mauriffet, Concierge de la Halle haute . .	1774	61	1210	7820
J. P. Trémelle, Vérificateur des envois	1781	72	600	1350
L. Baudart, Vérificateur des envois	1785	51	600	300
F. R. Courtois, Juré auneur	1774	48	620	800
J. M. Barbé, Juré auneur	1787	62	428	300
J. P. Sorbié, Juré auneur	1789	54	490	980
P. Le Grand, Juré auneur, jouissant des émolumens du sieur Sorbié, véteran . . -	1749	77		
F. N. Langelée, employé pour la Draperie-Mercerie .	1785	55	600	